

Mise à l'enquête complémentaire (C)

N° CAMAC : 221660

A. AVIS D'ENQUETE

Référence communale 4230-2023

Données générales

Compétence M ou ME (*) : (ME) Municipale Etat

- 1 Commune (*) : Ormont-Dessus
- 2 Lieu-dit : plan Fromentin
et/ou adresse (*) : plan Fromentin, 1865 les Diablerets
- 3 Coordonnées (E / N) (*) 2578687 / 1133037 (coordonnées moyennes de l'ouvrage, par exemple: 2549170 / 1161250)
- 4 No de parcelles (*) 2179
- 5 No ECA : 975 976
- 6 Note recen architectural

Acteurs (si plusieurs, ajouter en page n° 14)

7. Propriétaire (*) :

Nom, Prénom : EMERY, VIRGINIE ET FRÉDÉRIC Raison sociale
Adresse : Jolimont 11 Tél :
NPA / Localité : 1422 GRANDSON E-mail :

Promettant acquéreur :

Nom, Prénom : Raison sociale
Adresse : Tél :
NPA / Localité : E-mail :

Droit distinct et permanent :

Nom, Prénom : Raison sociale
Adresse : Tél :
NPA / Localité : E-mail :

8. Auteur des plans (*) (personne physique selon art. 72 RATC)

Projet nécessitant : Architecte Ingénieur Exception art 106 LATC

Nom, Prénom : PORTA, ALAIN N° reg mandataire :

Profession : Architecte

Raison sociale : E-mail : porta@porta.ch

Adresse : 18 Avenue Ruchonnet Tél : 021 310 20 32

NPA / Localité : 1003 LAUSANNE Fax :

9. Nature des travaux principale (*) : (une seule coche possible)

Adjonction Agrandissement Changement / nouvelle destination des locaux

Construction nouvelle Démolition partielle Démolition totale

Reconstruction après démolition Reconstruction après incendie Rénovation totale

Transformation(s)

10. Description de l'ouvrage (*) :

Ajustement de l'implantation et du volume du chalet (création d'un balcon et d'une lucarne) Création d'un parking souterrain de 11 places Démolition partielle du bâtiment ECA 976

11. Demande de dérogation (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif)

Mise à l'enquête complémentaire (C) - 221660

Particularités

12. a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*) : Oui Non
b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)
c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
13. a) Le projet implique un défrichage de m² (cocher aussi la question N° 105)
b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie
c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)
14. Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38) I II III IV
15. Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)
16. Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art 72i RLATC) : 193140 N° FAO
17. Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) : Oui Non

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 25.02 au 26.03.2023

B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

20 Maître de l'ouvrage (*) :

- 01 CFF
 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF
 07 Swisscom
 08 La Poste
 10 Canton
 11 Entreprise de droit public d'un canton
 15 Commune
 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc)
 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses maladies)
 22 Institution de prévoyance, caisse de pension
 23 Caisse maladie, SUVA
 24 Banque, fond immobilier, holding financière
 31 Usine d'électricité privée
 32 Usine à gaz privée
 33 Chemin de fer privé
 41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier)
 42 Coopérative de logement
 43 Société de capitaux, SA, Sàrl (construction, immobilier)
 51 Société individuelle ou de personnes (industrie, artisanat, commerce)
 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce)
 61 Particulier et hoirie
 63 Organisation internationale, ambassade
 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc) :

Nom, Prénom : EMERY, VIRGINIE ET FRÉDÉRIC Raison sociale
 Adresse : Jolimont 11 Tél :
 NPA / Localité : 1422 GRANDSON E-mail :

21 Direction des travaux (*) :

Nom, Prénom : PORTA, ALAIN Raison sociale :
 Adresse : Ruchonnet 18 Tél : 021 310 20 32
 NPA / Localité : 1003 LAUSANNE E-mail :

C. CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

30 Genre de construction (*) : Bâtiment Ouvrage de génie civil, aménagement extérieur

31 Type d'ouvrage (*) :

- Approvisionnement en eau / énergie 11 Alimentation en eau
 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques
 14 Chauffage à distance
 19 Autre
 Elimination des déchets 22 Ordures ménagères
 23 Autres déchets
 Infrastructure routière, parking 34 Route, place de stationnement
 35 Parking couvert
 Autre transport et communication 41 Constructions pour chemins de fer (yc gare)
 42 Constructions pour les bus et tramway
 43 Constructions pour la navigation
 45 Constructions pour les communications (yc antenne téléphonie)
 49 Autres constructions vouées aux transports

Mise à l'enquête complémentaire (C) - 221660

Education, recherche, santé,
loisirs, culture

- 51 Ecole, système d'éducation (jusqu'au niveau maturité)
 52 Formation supérieure ou recherche
 53 Hôpital
 54 Foyer avec soins médicaux et/ou assistance sociale
 55 Autre établissement de santé spécialisé
 56 Installation de loisirs et de tourisme
 57 Eglise et bâtiment à but religieux
 58 Bâtiments à but culturel, musées, bibliothèques et monuments

Autres infrastructures

- 59 Salles omnisports et salles de sport
 61 Aménagement de berges et barrages
 62 Constructions pour la défense nationale
 69 Autres infrastructures
 71 Maison individuelle à un logement, isolée
 72 Maison individuelle à un logement, mitoyenne ou jumelle
 73 Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement
 74 Bâtiment à usage mixte, principalement à usage d'habitation
 76 Foyer sans soins médicaux et/ou assistance sociale
 78 Garage, place de parc en rapport avec l'habitation
 79 Autre construction en rapport avec l'habitation

Agriculture, sylviculture

- 81 Construction agricole
 82 Construction sylvicole

Industrie, artisanat,
commerce, services,
administration

- 91 Fabrique, usine, atelier
 92 Halle, dépôt, silo, citerne
 93 Bât administratif, bureaux
 94 Bât commercial, magasin
 95 Etablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc
 96 Autres hébergements de courte durée
 99 Autre construction destinée à des activités économiques

Situation

33 Emprise de l'ouvrage (définie par le rayon autour des coordonnées E/N du projet)

- 5 m 10 m 25 m 50 m
 100 m 250 m 500 m 1000 m

34 L'ouvrage est également situé sur une autre commune

35 Dans un plan général d'affectation (PGA)
 Dans un plan partiel d'affectation (PPA)
 Dans un plan de quartier (PQ/PQCM)

Nom et/ou No de la zone : zone de village des Diablerets

36 Secteur de protection des eaux :

Au ÜB (Si zones S, cocher la question N° 115)

37 A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire
 (joindre l'accord de l'entreprise ferroviaire selon art 18m LCdF) (si l'accord n'a pas été
 délivré ou si la démarche est en cours, cocher la question N° 127)

Bruit

38 a) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation

b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est indiqué à la question N° 14

(joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREN))

Eau potable, défense incendie

40 Alimentation en eau de boisson :

Réseau public Alimentation privée

41 Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante

Existante Projetée

Distance [m] : 35 m'

Ramassage des déchets

42 a) Conteneurs ordures ménagères

Existant Projeté

b) Différenciés

Existant Projeté

c) Emplacement accessible aux camions ramasseurs

Mise à l'enquête complémentaire (C) - 221660

Suppression des barrières architecturales

- 43 La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RATC)
 Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art 38 RATC sont remplies

Equipements, Installations

- 49 Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribution de la directive DCPE 501 par la commune)
 Piscine fixe (voir la section Q Sports, loisirs, campings, dortoirs ; question 356 ou 357)

Déchets de chantier

- 50 Si le projet dépasse au moins un des seuils suivants :

Bâtiment : 3500 m³ SIA de construction 1000 m³ SIA de rénovation 300 m³ SIA de démolition
 Génie civil : 30 m³ de déchets foisonnés (avec les matériaux d'excavation)
 Ou si : Le projet produit des déchets bitumineux

Remarque : les seuils ci-dessus correspondent à l'ordre de grandeur de 200 m³ de déchets (matériaux d'excavation inclus) fixé par l'art 16 OLED pour rendre exigible le concept d'élimination des déchets

Le questionnaire "Gestion des déchets de chantier" (QP71) doit être rempli en ligne, 15 jours avant le début des travaux avec les données prévisionnelles, puis encore une fois en fin de chantier avec les données effectives (synthèse après travaux)

D. SURFACES, VOLUME, COÛT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav
60 Surface totale des parcelles [m ²]	1360	0	0	1360
61 Surface totale en zone à bâtir [m ²] (A)	1360	0	0	1360
62 Surface bâtie [m ²] (B)	187	281	29 81	438 19
63 Surface brute utile des planchers [m ²] (C)	280	139	29 81	389 19
dont consacrée au logement [m ²]	280	139	0	419
64 Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)				0 32
Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				0 29
65 Cube SIA [m ³]	1005	1246 28	89 43	2161 85
66 Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF]				
Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*)	620000	CFC 1 à 5 [CHF]		660000

E. BATIMENT ET LOGEMENT

75 Description du projet (*)					
Nb total de nouveaux bâtiments	1	Avec logements	1	Sans logements	0
Nb total de bâtiments transformés	0				
Nb total de bâtiments démolis	1				

(pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)

F. PLACES DE STATIONNEMENT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav
80 Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture	3	11	3	11
81 Couverts, garages extérieurs	0	0	0	0
82 Places non couvertes	3	0	0	3
83 Total (à reporter sous question N° 10) (Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a)	6	11	3	14
84 Nombre de places de stationnement pour les vélos (avec ou sans l'assistance électrique)				

Mise à l'enquête complémentaire (C) - 221660

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche bâtiment [1]

B1	Type de travaux (*) :	Nouveau bâtiment
B2	N° de parcelle (*) :	2179
B3	N° ECA :	
B4	Rue/lieu (*) :	Plan Fromentin, 1865 Les Diablerets
B5	Dénomination du bâtiment :	Chalet en résidence principale
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	1

CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

B7	Catégorie de bâtiment (*) :	Maison individuelle à un logement		
	Classe :	Maisons individuelles		
B8	Surface au sol du bâtiment [m²] :	281		
B9	Surface brute utile des planchers [m²] :	139		
B10	Surface brute des planchers pour le logement [m²] :	139	Pour les activités [m²] :	0
B11	Cube SIA [m³] :	1246		
B12	Nombre de niveaux total (y c sous-sols et demi-niveaux) :	3		
B13	Nombre total de logements après travaux (*) :	1		
	Nb 1 pce :	Nb 2 pce :	Nb 3 pce :	
	Nb 4 pce :	Nb 5 pce :	Nb 6 pce ou plus :	1
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements :	Non		
B15	Système de chauffage (*) :			
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour le chauffage, seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position</i>	- principal: Pompe à chaleur PAC pour un seul bâtiment - secondaire:		
	Puissance du chauffage [KW] : (principal)	7		
B16	Agent énergétique de chauffage (source énergie) :			
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique de chauffage (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position</i>	- principal - secondaire:		
	<i>Si chauffage au bois ou au charbon d'une puissance > que 70 kW, ou d'un chauffage à mazout moyen ou lourd, cocher la question N° 456 Pour les pompes à chaleur utilisant le sous-sol ou l'eau comme source de chaleur, cocher la question N° 450</i>			
B17	Installation de fourniture d'eau chaude :			
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position</i>	- principal: - secondaire:		
	Agent énergétique pour l'eau chaude (source énergie) :			
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position</i>	- principal: - secondaire:		
B18	La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		

Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) (<http://www.forum-asbest.ch/fr/liste-des-adresses/>)
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#)
(Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante pour la commune ainsi que la preuve de dépôt du rapport fournie par la plateforme GDA (sous format papier et sous format électronique) pour la CAMAC

Mise à l'enquête complémentaire (C) - 221660

AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

- 39 a) Façades, toiture Matériau, couleur :
Crépis, bois
Mode de couverture, couleur :
ardoise, type Eternit
Type de fermeture : Stores Volets
- b) Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m²
- 44 Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art 32 OEaux
(cocher aussi la question No 408)
- 45 a) Ascenseur, monte-charge : Electrique Hydraulique
b) Rampe/plate-forme ajustable : Electrique Hydraulique
c) Contenance du réservoir d'huile : litres
d) Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
- 46 Raccordement TV/radio : Antenne collective Antenne extérieure Antenne intérieure
 Parabole Câble télé-réseau

PARTIE ENERGIE

Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

Isolation thermique

Compétence
M ME

- 48 Qh (MJ/m² an) : ~~194~~ 217 Informations complémentaires :
Qhli (MJ/m² an) : ~~258~~ 273 Informations complémentaires :
- 453 a) Qh est inférieur ou égal à Qhli [X]
b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli []
- Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1
Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72**
- Surface de référence énergétique
SRE : 142 Informations complémentaires :
- 465 Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation [] EN 6
- 468 Serres artisanales ou agricoles chauffées [] EN 7
- 474 Halles gonflables [] EN 8
- Installations techniques du bâtiment**
- 449 Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées [] 75
- 450 a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes) [] 65A
b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage) [] 65B
c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air), à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) [] Annexe
- 456 Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd []
- 461 Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables [X] EN-VD 72
- 462 Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire [] EN 3
- 463 Installation de ventilation [] EN 4
- 464 Installation de réfrigération / humidification [] EN 5
- 466 Installation de production d'électricité par combustible [] EN 9
- 475 Résidences secondaires [] EN 3
- Divers**
- 470 Installation de chauffage en plein air [] EN 10
- 471 Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN []
- 473 Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m²
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage [] EN 12
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation [] EN 13
- 476 Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh) [] EN-VD 15
- 477 Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application []
Précisez l'article :

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la [DIREN](#)

Mise à l'enquête complémentaire (C) - 221660

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche bâtiment [2]

B1	Type de travaux (*) :	Bâtiment démolit
B2	N° de parcelle (*) :	2179
B3	N° ECA :	976
B4	Rue/lieu (*) :	plan Fromentin, 1865, les Diablerets
B5	Dénomination du bâtiment :	Démolition partielle
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	

CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

B7	Catégorie de bâtiment (*) :	Bâtiment sans logement (exclusivement activité, école, entrepôt, garage)		
	Classe :	Autres bâtiments non classés ailleurs		
B8	Surface au sol du bâtiment [m²] :	30		
B9	Surface brute utile des planchers [m²] :	30		
B10	Surface brute des planchers pour le logement [m²] :	0	Pour les activités [m²]	
B11	Cube SIA [m³] :	90		
B12	Nombre de niveaux total (y c sous-sols et demi-niveaux) :	1		
B13	Nombre total de logements après travaux (*) :	0		
	Nb 1 pce :	Nb 2 pce :	Nb 3 pce :	
	Nb 4 pce :	Nb 5 pce :	Nb 6 pce ou plus	

B14 Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements :

B15 Système de chauffage (*) :
Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour le chauffage, seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position

- principal:
 - secondaire:

Puissance du chauffage [KW] : (principal)

B16 Agent énergétique de chauffage (source énergie) :
Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique de chauffage (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.

- principal:
 - secondaire:

*Si chauffage au bois ou au charbon d'une puissance > que 70 kW, ou d'un chauffage à mazout moyen ou lourd, cocher la question N° 456
 Pour les pompes à chaleur utilisant le sous-sol ou l'eau comme source de chaleur, cocher la question N° 450*

B17 Installation de fourniture d'eau chaude :
Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position

- principal:
 - secondaire:

Agent énergétique pour l'eau chaude (source énergie) :
Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.

- principal:
 - secondaire:

B18 La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) Oui Non

Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) (<http://www.forum-asbest.ch/fr/liste-des-adresses/>)
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#)
 (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante pour la commune ainsi que la preuve de dépôt du rapport fournie par la plateforme GDA (sous format papier et sous format électronique) pour la CAMAC

AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

- 39 a) Façades, toiture Matériau, couleur :
Brique ciment
Mode de couverture, couleur :
Tôle acier
Type de fermeture : Stores Volets
- b) Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m²
- 44 Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art 32 OEaux
(cocher aussi la question No 408)
- 45 a) Ascenseur, monte-charge : Electrique Hydraulique
b) Rampe/plate-forme ajustable : Electrique Hydraulique
c) Contenance du réservoir d'huile : litres
d) Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
- 46 Raccordement TV/radio : Antenne collective Antenne extérieure Antenne intérieure
 Parabole Câble télé-réseau

PARTIE ENERGIE

Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

Isolation thermique

Compétence
M ME

- 48 Qh (MJ/m² an) : Informations complémentaires :
Qhli (MJ/m² an) : Informations complémentaires :
- 453 a) Qh est inférieur ou égal à Qhli
b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli
- Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1
Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72**
- Surface de référence énergétique
SRE : Informations complémentaires :
- 465 Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation EN 6
- 468 Serres artisanales ou agricoles chauffées EN 7
- 474 Halles gonflables EN 8
- Installations techniques du bâtiment**
- 449 Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées 75
- 450 a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes) 65A
b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage) 65B
c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air), à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) Annexe
- 456 Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd
- 461 Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables EN-VD 72
- 462 Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire EN 3
- 463 Installation de ventilation EN 4
- 464 Installation de réfrigération / humidification EN 5
- 466 Installation de production d'électricité par combustible EN 9
- 475 Résidences secondaires EN 3
- Divers**
- 470 Installation de chauffage en plein air EN 10
- 471 Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN
- 473 Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m²
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage EN 12
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation EN 13
- 476 Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh) EN-VD 15
- 477 Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application
Précisez l'article :

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la [DIREN](#)

L. SITUATION DE L'OUVRAGE

Annexes

Environnement

101	Situation particulière <input type="checkbox"/> Dans un plan cantonal d'affectation <input type="checkbox"/> Dans un plan cantonal de protection (<i>sauf Lavaux</i>)		
102 1	Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art 50a LATC, zone agricole spécialisée art 52a LATC, zone des hameaux, etc)(répondre aussi à la question N° 12) (*)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
102 2	Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (*)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
102 3	Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole	<input type="checkbox"/>	66 A
102 4	Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole).	<input type="checkbox"/>	66 B
102 A	L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)	<input type="checkbox"/>	
102 B	L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection	<input type="checkbox"/>	
103	Dans l'aire forestière	<input type="checkbox"/>	
104	A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt	<input type="checkbox"/>	
105	Le projet implique un défrichement de [m²] : (cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)	<input type="checkbox"/>	Annexe
106 A	Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) : Les cartes de danger naturel doivent être consultées sur le guichet cartographique cantonal (thème dangers naturels) - Inondations (INO) <input type="checkbox"/> - Chutes de pierres et blocs (CPB) <input type="checkbox"/> - Laves torrentielles (LTO) <input type="checkbox"/> - Effondrements (EFF) <input checked="" type="checkbox"/> - Glissements de terrain permanents (GPP) <input checked="" type="checkbox"/> - Avalanches (AVA) <input type="checkbox"/> - Glissements de terrain spontanés (GSS) <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	43 - DN

IMPORTANT : En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le [formulaire 43 DN](#) pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Trois exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de permis de construire.

Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisés.

106 B	Dans un site pollué (en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident) <input type="checkbox"/> Ancienne décharge <input type="checkbox"/> Site industriel pollué <input type="checkbox"/> Lieu d'accident		
107	Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection (selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)	<input type="checkbox"/>	
108	Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage	<input type="checkbox"/>	
110	Dans une région archéologique	<input type="checkbox"/>	
111	Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne) (Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)	<input type="checkbox"/>	

Préservation du parc locatif

Travaux et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec des logements loués existants

112 1	a) Démolition, transformation, rénovation totale ou partielle supérieure aux 20 % de la valeur ECA du bâtiment ou de la partie du bâtiment touchée par les travaux seulement lorsque l'immeuble existant comprend au moins trois logements loués en dernier lieu (même vacants)	<input type="checkbox"/>	53
	b) Changement de destination d'un logement existant loué en dernier lieu (même vacant), avec ou sans travaux, pour l'utiliser sous une autre forme que celle prévalant au moment de la requête	<input type="checkbox"/>	53
Procédure simplifiée			
112 2	a) Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur ECA du bâtiment ou de la partie du bâtiment touchée.	<input type="checkbox"/>	53 B
	b) Rénovation ne concernant qu'un ou deux appartement(s) loué(s) isolé(s)	<input type="checkbox"/>	53 B

Logement d'utilité publique

112 3	Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)	<input type="checkbox"/>	54
-------	--	--------------------------	----

Bruit

113	Projet faisant l'objet d'une demande d'assentiment selon l'article 32 al 2 OPB (dépassement des valeurs limites d'immission)	<input type="checkbox"/>	Annexe
114	Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit	<input type="checkbox"/>	

Protection des eaux		Annexes
115	Zones S de protection des eaux (<i>autres secteurs, cocher la question N° 36</i>)	[]
116	Projet situé à moins de 20 m de : [] la rive d'un lac [] d'un cours d'eau à ciel ouvert [] d'un cours d'eau sous voûtage	
Gestion des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)		
117	Déversement des eaux météoriques Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau [] Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (<i>voir la question N° 210</i>) []	
118	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, [] etc) Ouvrage d'infiltration []	
119	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité	[]
120	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)	[]
Eaux usées		
121	Evacuation sans passer par une STEP	[]
122	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité	[]
123	Raccordement à la fosse à purin	[]
		52
Réseaux routier et ferroviaire		
124	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)	[]
		62
125	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci	[]
126	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale	[]
127	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (<i>l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art 18m LCdF</i>)	[]
		Annexe
128	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant	[]
M. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES		
Locaux occupant des travailleurs		
150	a) Entreprise industrielle au sens de l'art 5 LTr [] b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série []	43, 51, 64 43, 51, 64
151	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art 1 OLT4)	[]
		43, 51, 64
152	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans au service de l'emploi	[]
		51
Environnement		
153	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)	[]
		64
154	Installations de production d'énergie (EIE) [] Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon [] Raffinerie de pétrole [] Installation géothermique (<i>plus de 5 MWth</i>) [] Installation thermique (<i>plus de 100 MWth</i>) [] Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon	
		43, 64
Commerces, services		
155	Bâtiments administratifs et/ou commerciaux	[]
		43
156	Bâtiments de plus de 25m de hauteur totale	[]
		43
157	Grands magasins, centres commerciaux Surface consacrée à l'alimentation [m²] : Surface de vente effective (<i>sans les entrepôts et les parkings</i>) [] Inférieure à 2000 m² [] De 2000 à 5000 m² [] Supérieure à 5000 m² (EIE) [] Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m²	[]
		43
Métaux et machines		
158	Métaux et machines [] [] Acières (EIE) [] Vieux métaux (EIE) [] Aluminium (EIE) [] Métaux non ferreux (EIE)	[]
		43, 64

Bois		Annexes
159	Bois et traitement du bois [] Panneaux d'agglomérés (EIE) [] Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE)	[] 43, 64
Chimie		
160	Produits chimiques, pétroliers, phytosanitaires, engrais [] Fabriques d'explosifs et de munitions (EIE) [] Stockage de plus de 1000 t (EIE) [] Transformation (> de 5000 m ² ou 10'000 t/an)(EIE) [] Synthèse de produits	[] 43, 64
161	Produits pharmaceutiques et vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de médicaments, de sérums et de vaccins	[] 43, 64
162	Produits plastiques ou en caoutchouc	[] 43, 64
Alimentation		
163	Produits alimentaires	[] 43
164	Produits agro-alimentaires	[] 43, 64
Autres matériaux		
165	Arts graphiques	[] 43, 64
166	Produits pour l'aménagement de la maison et du logement	[] 43, 64
167	Produits, appareils, instruments mécaniques et électroniques	[] 43, 64
168	Textiles, habillement, cuir	[] 43, 64
169	Matériaux de construction (ex. peinture, bitume, briques, tuiles, isolants, etc) [] Cimenteries (EIE) [] Verreries (plus de 30'000 t/an) (EIE)	[] 43, 64

N. GENIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES OUVRAGES, STEP

Terrassements, dépôts d'excavation et décharges

200	Terrassements, excavations ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m ³ ou couvrant une superficie de plus de 5000 m ² , mais inférieur à 50'000 m ³	[]	
207	Le projet a des emprises (temporaires et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m ² ou, pour les conduites, de plus de 1'000 mètres linéaires ?	[]	Concept de gestion des sols
201	Dépôts d'excavation impliquant un apport de terre [] De 50'000 à 500'000 m ³ [] De plus de 500'000 m ³ (EIE)		
202	Décharges contrôlées pour matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)	[]	

Installations de collecte, de tri, de conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de traitement des déchets

203	Déchetteries ou postes de collecte des déchets	[]	
204	Installations de traitement des déchets [] Inférieur ou égal à 1000 t/an [] Capacité supérieure à 1000 t/an (EIE)		43
205	Déchetiseurs de voitures (EIE)	[]	
206	Construction ou modification de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boues d'épuration	[]	51

Surveillance des ouvrages de retenue

210	Ouvrages d'accumulation	Volume maximum d'accumulation > 100 m ³	[]
		Retenue au dessus du terrain naturel	[]
		Volume d'eau permanent m ³ :	

O. AGRICULTURE, ANIMAUX			Annexes
250	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	<input type="checkbox"/>	43
251	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	<input type="checkbox"/>	43, 52
252	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement <input type="checkbox"/> Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)	<input type="checkbox"/>	43, 52
253	Manèges, boxes à chevaux (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)	<input type="checkbox"/>	43, 52
254	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :	<input type="checkbox"/>	
255	Fosses à purin	<input type="checkbox"/>	52
256	Fumières	<input type="checkbox"/>	
257	Silos à fourrage	<input type="checkbox"/>	43
258	Installations de biogaz	<input type="checkbox"/>	43
259	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros <input type="checkbox"/> Capacité jusqu'à 5000 t/an <input type="checkbox"/> Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		43, 64

P. EDUCATION, SANTE, SOCIAL

Etablissements scolaires et sanitaires, centres d'accueil

300	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public	<input type="checkbox"/>	21, 43
301	Ecoles paramédicales	<input type="checkbox"/>	43, 64
302	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex hôpitaux, CTR...)	<input type="checkbox"/>	43, 64
303	Etablissements pour mineurs	<input type="checkbox"/>	43, 64
304	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)	<input type="checkbox"/>	43, 64
305	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	<input type="checkbox"/>	43, 64, 73
306	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire	<input type="checkbox"/>	43, 64

Laboratoires et cabinets

307	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
308	Cabinets et instituts de physiothérapie	<input type="checkbox"/>	43
309	Cabinets et cliniques vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
310	Laboratoires d'analyses vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
312	Cabinets médicaux	<input type="checkbox"/>	43

Cimetières

311	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	<input type="checkbox"/>	43
-----	---	--------------------------	----

Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS

Sport

340	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	<input type="checkbox"/>	
350	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)	<input type="checkbox"/>	
351	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)	<input type="checkbox"/>	
352	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m ² (EIE)	<input type="checkbox"/>	
353	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m ² (EIE)	<input type="checkbox"/>	
354	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)	<input type="checkbox"/>	
355	Stands de tir <input type="checkbox"/> Stands de tir (cas général) <input type="checkbox"/> A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)		

Mise à l'enquête complémentaire (C) - 221660

356	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille [] eau non chauffée		32
	[] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		32, EN-VD11
	[] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		32, EN-VD11, Concept énergétique
	[] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept énergétique
357	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille [] eau non chauffée		EN-VD11
	[] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		EN-VD11, Concept énergétique
	[] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		EN-VD11, Concept énergétique
	[] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique

Loisirs, campings, dortoirs

358	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes	[]	43, 64
359	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc.	[]	11, 43, 64
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution	[]	11B, 43
360	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)	[]	
361	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : / arrivée : /	[]	Annexe
362	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes	[]	
363	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur	[]	43
364	Campings, caravanings résidentiels	[]	43
365	Places de jeux	[]	

R. RISQUES, DANGERS PARTICULIERS

Trafic aérien / Véhicules à moteur

400	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : lien	[]	Annexe
401	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)	[]	Annexe
401	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)	[]	43
402	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)	[]	64
403	Places de lavage pour véhicules	[]	64
404	Garages professionnels	[]	43, 64
405	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle	[]	64

Incendie, explosion, pollution

406	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) [] Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) [] Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) [] Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPAir (EIE)		43, 64
408	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux	[]	63
409	Traitements de surface (ex galvanoplastie, métaux)	[]	43, 64
410	Entreprises de nettoyage	[]	43, 64
411	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)	[]	64

Rayonnement

412	a) Equipements de téléphonie (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant) Installation nouvelle [] Modification d'installation existante [] b) Installation d'antenne sur pylône ou dans une installation haute tension (HT) []		Annexe
413	Sources de radiation ionisante et installations y relatives	[]	
414	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE)	[]	EST1 TD7

BLOC-NOTES

- 1 Mandataire :
- 2 Commune :
- 3 CAMAC :

SIGNATURES

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date : Laus. 12/2/23

Propriétaire(s) :

Prom. acquéreur(s) :

Droit distinct - permanent

Auteur des plans

Destinataire des factures (*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30 -- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures

Nom (*) :	EMERY	Prénom	FRÉDÉRIC
Raison sociale :		Tél :	
Adresse (*) :	Jolimont 11	E-mail	
N° postal (*) :	1422	Localité (*)	GRANDSON

Lieu, date et signature (*) :

Laus. 12/2/23

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures

EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 25.02 au 26.03.2023

Conformément à l'art 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (*) : Didier Dupertuis

Tél (*) : 024 492 00 23 Fax :

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures :



PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux)
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique au plus tard le jeudi précédent à 16h00. Le dossier papier doit être transmis simultanément au secrétariat de la CAMAC
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique au plus tard le mardi précédent à 16h00. Le dossier papier doit être transmis simultanément au secrétariat de la CAMAC

Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art 113 LATC)

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !

DIT CAMAC

Pl. de la Riponne 10, 1014 Lausanne, tél. 021/316 70 21, email info.camac@vd.ch

Mise à l'enquête complémentaire (C) - 221660

Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

Nom, Prénom :	EMERY, VIRGINIE ET FRÉDÉRIC	RAISON SOCIALE	
Adresse :	Jolimont 11		
Tél :		E-mail	
NPA :	1422	LOCALITE	GRANDSON

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom :	PORTA ALAIN	RAISON SOCIALE	
Adresse :	18 Avenue Ruchonnet		
Tél :	021 310 20 32	E-mail	porta@porta.ch
NPA :	1003	LOCALITE	LAUSANNE